



Qualiconsult®

# Rapport Initial de Contrôle Technique

DCE version 1

## CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE & PREAU CHATEAUDOUBLE

LE VILLAGE  
26120 CHATEAUDOUBLE

N° d'affaire	Date rapport	Chrono affaire
012261800136	12/09/2018	1

**Chargé(e) d'affaire**  
Marianne BRUYAT

## SOMMAIRE

---

<b>1. Renseignements généraux .....</b>	<b>3</b>
1.1 Affaire .....	3
1.2 Maîtrise d'Ouvrage .....	3
1.3 Maîtrise d'œuvre .....	3
1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage .....	5
<b>2. Renseignements particuliers .....</b>	<b>6</b>
2.1 Description sommaire de l'opération .....	6
2.2 Constitution et Classements .....	6
<b>3. Documents reçus .....</b>	<b>7</b>
<b>4. Documents à transmettre à Qualiconsult .....</b>	<b>9</b>
4.1 Avant la signature des marchés .....	9
4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique .....	9
<b>5. Remarques préliminaires .....</b>	<b>10</b>
5.1 Avant la signature des marchés .....	10
5.2 Après la signature des marchés .....	10
5.3 Emploi de Techniques Non Courantes .....	10
5.4 Avant la fin des travaux (en cas de mission « PV ») .....	11
5.5 Limite de mission .....	11
5.6 Diffusion des documents produits par QUALICONSULT .....	11
<b>6. Nature et présentation des avis .....</b>	<b>12</b>
6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONSULT .....	12
6.2 Avis suspendus ou défavorables .....	12
6.3 Formulation des avis .....	12
6.4 Commentaires « QC+ » .....	12
<b>7. Récapitulatif des avis défavorables .....</b>	<b>14</b>
<b>8. Récapitulatif des avis suspendus .....</b>	<b>15</b>
<b>9. Commentaires QC+ .....</b>	<b>18</b>

## 1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Affaire

Désignation	CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE & PREAU				
Adresse	LE VILLAGE 26120 CHATEAUDOUBLE				
Montant prévu des travaux (HT)	Communiqué	Date prévisionnelle de début de chantier	NC	Durée prévisionnelle de chantier	NC

Permis de construire	A fournir	
Récépissé de dépôt :	A fournir	

### 1.2 Maîtrise d'Ouvrage

	Coordonnées	Diffusion
<b>Maître d'Ouvrage</b>	CHATEAUDOUBLE - M. FRANCOIS BELLIER 1 PLACE DE LA FONTAINE 26120 CHATEAUDOUBLE Email : mairie.chateaudouble@wanadoo.fr	Oui

### 1.3 Maîtrise d'œuvre

	Coordonnées	Diffusion
<b>Architecte</b>	RAMADIER FABIEN ARCHITECTE - M. Fabien RAMADIER 26250 LIVRON SUR DROME Téléphone : 0475614722   Email : architecte@fabienramadier.com	Oui
<b>Economiste</b>	DICOBAT SAS ZA Pôle 2000 La Maladière Nord 07130 ST PERAY Téléphone : 04 75 74 70 70   Email : economiste@dicobat.fr	Oui
<b>BET Acoustique</b>	ORFEA Chemin des Huguenots Place Regnault 26000 VALENCE Téléphone : 04.75.60.34.04   Email : agence.valence@orfea-acoustique.com	Oui
<b>BET CVC – PB</b>	BET GBI 26200 MONTELMAR Téléphone : 04.75.04.60.81   Email : etudes@betgbi.fr	Oui
<b>BET Electricité</b>	GARCIA MIETTON 4, Place Arthur Rimbaud 26000 VALENCE Téléphone : 0475815249   Email : garcia.mietton@orange.fr	Oui
<b>BET Gros Oeuvre</b>	BET MATHIEU	Oui

	Coordonnées	Diffusion
	rue Mozart 26000 VALENCE Téléphone : 04 75 43 30 31   Email : <a href="mailto:contact@bureaumathieu.fr">contact@bureaumathieu.fr</a>	

## 1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage

<input type="checkbox"/>	<b>L</b>	Solidité des ouvrages et équipements indissociables
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>LP</b>	Solidité des ouvrages et équipements dissociables et indissociables (L+PI)
<input type="checkbox"/>	<b>PV</b>	Récolement des procès verbaux d'essais d'installations
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>PS</b>	Sécurité des personnes en cas de séisme
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>LE</b>	Solidité des existants
<input type="checkbox"/>	<b>AV</b>	Stabilité des avoisinants
<input type="checkbox"/>	<b>SH</b>	Sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>SEI</b>	Sécurité des personnes dans les ERP-IGH
<input type="checkbox"/>	<b>STI</b>	Sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires et industriels
<input type="checkbox"/>	<b>TH</b>	Isolation thermique et économies d'énergie
<input type="checkbox"/>	<b>PHH</b>	Isolation acoustique des bâtiments d'habitation
<input type="checkbox"/>	<b>PHA</b>	Isolation acoustique des bâtiments autres que habitation
<input type="checkbox"/>	<b>F</b>	Fonctionnement des installations
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>HAND</b>	Accessibilité des handicapés
<input type="checkbox"/>	<b>BRD</b>	Transports des brancards
<input type="checkbox"/>	<b>GTB</b>	Gestion technique du bâtiment
<input type="checkbox"/>	<b>HYSH</b>	Hygiène et santé dans les bâtiments d'habitation
<input type="checkbox"/>	<b>HYSA</b>	Hygiène et santé autres que habitation
<input type="checkbox"/>	<b>AVdemo</b>	Solidité des avoisinants dans le cas d'existant(s) démolis
<input type="checkbox"/>	<b>LVRD</b>	Solidité relative aux VRD
<input type="checkbox"/>	<b>ENV</b>	Environnement - ICPE (complément mission S)
<input type="checkbox"/>	<b>RNT</b>	Sécurité vis-à-vis des risques naturels et technologiques

Les missions de vérifications et d'attestations éventuellement souscrites par le Maître de l'Ouvrage font l'objet de rapports distincts de ceux relatifs aux présentes missions de contrôle technique relevant de la norme NF P 03-100.

## 2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

---

### 2.1 Description sommaire de l'opération

#### BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE & PRÉAU

Construction d'une bibliothèque de 170m<sup>2</sup> et d'un préau de 100m<sup>2</sup>.

La bibliothèque se compose :

- d'un espace animation de 30m<sup>2</sup> ;
- d'une salle regroupent : un espace de prêt de 11.35m<sup>2</sup> ; un espace enfant de 25.69m<sup>2</sup>, un espace adulte de 15.10m<sup>2</sup> avec une entrée de 7m<sup>2</sup> ;
- NOTA: l'espace animation peut s'ouvrir sur la grande salle car une cloison amovible est située entre ces 2 espaces ;
- d'un sanitaire PMR ;
- d'un local rangement de 4.15m<sup>2</sup> ;
- d'un bureau de 9.31m<sup>2</sup>.

### 2.2 Constitution et Classements

- **Etablissement(s) Recevant du Public**

Identification	Type	Catégorie	IGH
Bibliothèque	S	5	<input type="checkbox"/>

### 3. DOCUMENTS REÇUS

#### Architecte

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
<b>Plan</b>	-	A.01.1.1	PLAN RDC	-	06/09/2018
	-	A.01.1.2	VRD	-	06/09/2018
	-	A.01.1.3	PLAN DE TOITURE	-	06/09/2018
	-	A.01.2.1	COUPES	-	06/09/2018
	-	A.01.3.1	FACADES	-	06/09/2018
	-	A.01.4.1	Détail pare-soleil amovible	-	06/09/2018
	-	A.01.4.2	Détail meuble	-	06/09/2018
	-	A.01.4.3	Détail Portail	-	06/09/2018
	-	A.01.4.4	Détail Terrasses Paysagères	-	06/09/2018
	-	Programme _ A01 01	Carnet de menuiseries_ Fenêtres Bibliothèque CHATEAUDOUBLE	-	06/09/2018
	-	Programme _ A02 02	Carnet de menuiseries Portes Bibliothèque CHATEAUDOUBLE	-	06/09/2018
<b>Autre</b>	-	-	NOTICE DE SECURITE	-	JUILLET 2018
	-	-	NOTICE D4ACCESSIBILTE	-	JUILLET 2018

#### Economiste

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
<b>CCTP</b>	06	-	Lot N°06 REVÊTEMENTS DE SOLS - FAÏENCES	-	06/09/2018
	05	-	Lot N°05 DOUBLAGES - CLOISONS - PEINTURE - PLAFONDS	-	06/09/2018
	04	-	Lot N°04 MENUISERIE INTÉRIEURE BOIS	-	06/09/2018
	03	-	Lot N°03 MENUISERIE EXTÉRIEURE ALUMINIUM - SERRURERIE	-	06/09/2018
	02	-	Lot N°02 COUVERTURE BARDAGE ZINC	-	06/09/2018
	01	-	Lot N°01 VRD - GROS OEUVRE	-	06/09/2018

#### BET CVC – PB

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
<b>CCTP</b>	07	-	Lot N°07 VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRES	-	JUILLET 2018
<b>Plan</b>	07	PB01	PROJET / PLAN PLOMBERIE	/	JUILLET 2018

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
	07	VE01	PROJET / PLAN VENTILATION	/	JUILLET 2018

BET Electricité

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
<b>CCTP</b>	08	-	Lot N°08 ELECTRICITÉ - COURANTS FORTS & FAIBLES	-	JUILLET 2018
<b>Plan</b>	08	EL01	RDC	/	17/07/2018

BET Géotechniques

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
<b>Autre</b>	-	R26/18/19890G	Etude Géotechnique de conception - Phase Avant Projet	0	01/06/2018

BET Gros Oeuvre

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
<b>Plan</b>	-	12906-Ba	FONDATIONS VUE EN PLAN	-	25/07/2018
	-	12906-C	FONDATIONS VUE EN PLAN	-	25/07/2018
<b>Autre</b>	-	12906-A	AVANT METRE BA	-	24/07/2018



## 4. DOCUMENTS À TRANSMETTRE À QUALICONSULT

---

### 4.1 Avant la signature des marchés

- Plans architecte modifiés, s'il y a lieu
- Descriptifs modifiés, s'il y a lieu

Et plus généralement tout document permettant à Qualiconsult d'avoir la connaissance complète du dossier soumis à son examen.

### 4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique

Pendant la phase travaux, Qualiconsult doit se voir communiquer tout document graphique, fiche technique, rapport d'essai et autre justificatif lui permettant d'émettre ses avis. Ces documents doivent être adressés au plus tard 2 semaines avant exécution des ouvrages concernés.

## 5. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

---

### 5.1 Avant la signature des marchés

Toute modification apportée au dossier de consultation des entreprises postérieurement à notre examen et avant signature des marchés, devra être portée à notre connaissance, pour avis.

La responsabilité de QUALICONSULT ne saurait être engagée au niveau de la conception du projet sur des éléments ou prestations modifiés sans son accord.

### 5.2 Après la signature des marchés

Tout changement par rapport aux documents de base ainsi que sur les matériaux prévus initialement, devra nous être signalé, de manière à ce que nous puissions donner notre avis sur les nouvelles dispositions.

Chaque entrepreneur est tenu d'effectuer un contrôle interne tel que prévu par la Loi 78-12 du 4 janvier 1978 et portant principalement sur la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pendant les diverses phases d'exécution du chantier.

Les résultats de ces autocontrôles devront être communiqués à QUALICONSULT au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

### 5.3 Emploi de Techniques Non Courantes

Le Maître d'œuvre et les entreprises doivent **systematiquement informer au préalable** QUALICONSULT de tout procédé relevant d'une **Technique Non Courante** qu'ils entendent prescrire ou mettre en œuvre (respectivement).

Les Techniques Non Courantes regroupent de manière générale les travaux non décrits par des textes officiels, ou relevant :

- de Règles Professionnelles non acceptées par la C2P ;
- d'un Avis Technique (ATec) ou de Document Technique d'Application (DTA) faisant l'objet d'une mise en observation par la C2P ;
- d'une Enquête de Technique Nouvelle (ETN) ou d'un avis de faisabilité (« avis de chantier ») ;
- d'un Pass'Innovation ;
- d'un ATE non complété par un DTA ;
- d'aucune évaluation technique.

QUALICONSULT rappelle qu'une évaluation d'aptitude à l'emploi du procédé prévu est nécessaire afin de constituer un référentiel nous permettant d'exercer notre mission de contrôle technique construction consistant à vérifier la compatibilité de l'emploi de tels procédés avec la mise en œuvre prévue pour l'opération. Cette évaluation ne relève pas de la mission de contrôle technique qui a été confiée à QUALICONSULT. A défaut de transmission de cette évaluation avant l'exécution des travaux, QUALICONSULT serait dans l'obligation d'émettre un avis Défavorable sur l'ouvrage employant ce procédé.

En tout état de cause l'emploi de procédé relevant de Techniques Non Courantes devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'ensemble des assureurs de l'opération (DO, RCD des constructeurs,...) ainsi que celui du Maître d'Ouvrage; ces derniers pourront assujettir leur accord à des conditions spéciales de souscriptions d'assurance.

## 5.4 Avant la fin des travaux (en cas de mission « PV »)

Les entreprises devront procéder aux vérifications finales avant réception sur les installations techniques pour s'assurer de leur bon fonctionnement dans les conditions normales d'utilisation selon les modèles des attestations d'essais de fonctionnement édités par l'Agence Qualité Construction. Dans le cadre de notre mission PV, les entreprises concernées devront nous adresser leurs attestations d'essais de fonctionnement.

Les installations potentiellement concernées sont les suivantes :

- installations électriques de logements ou de services généraux ;
- les réseaux d'eau intérieurs aux bâtiments ;
- les évacuations d'eau intérieures et extérieures aux bâtiments ;
- les portiers électroniques ;
- la ventilation mécanique contrôlée simple flux.

## 5.5 Limite de mission

- Le présent rapport ne traite que de la ou des mission(s) de contrôle technique souscrite(s) par le Maître de l'Ouvrage et entrant dans le champ d'application de la norme NF P 03-100
- A contrario, il ne traite pas d'autres missions non visées par la norme telles que :
  - la vérification des installations électriques avant mise sous tension en vue de la délivrance de l'attestation de conformité par le CONSUEL ;
  - la vérification initiale des installations électriques imposée par décret du Ministère du Travail ;
  - toute mission de vérification exhaustive donnant lieu à attestation finale ;
  - toute mission d'audit ou de diagnostic
- Si le Maître de l'Ouvrage a souscrit une ou plusieurs des missions précédentes avec le GROUPE QUALICONSULT, c'est au titre de contrats distincts de celui de contrôle technique.

## 5.6 Diffusion des documents produits par QUALICONSULT

- Le présent rapport est adressé au Maître de l'Ouvrage par email ainsi qu'aux destinataires en copie (voir renseignements généraux).
- Les avis de la phase exécution seront adressés par mail à l'ensemble des destinataires. Nota : il appartient au Maître d'Ouvrage de transmettre copie de ces avis aux intervenants qui ne nous auraient pas communiqué d'adresse mail.
- Le rapport final sera diffusé de la même manière que le rapport initial.

## 6. NATURE ET PRÉSENTATION DES AVIS

Les avis de QUALICONSULT sont présentés sous forme de tableaux comportant 3 colonnes :

Corps d'état		
Identification du point de contrôle	Libellé de l'avis	Référence du(es) document(s) examiné(s)

### 6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONSULT

A l'exception de ceux relatifs au § 6.2 ci-après, les avis de QUALICONSULT sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont FAVORABLES.

### 6.2 Avis suspendus ou défavorables

Le cas échéant :

- Les avis défavorables sont explicités au chapitre 7.
- Les avis suspendus au sens de l'article 4.2.8 de la NF P 03-100 sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont explicités au chapitre 8 du présent rapport.

### 6.3 Formulation des avis

La signification des abréviations utilisées est précisée ci-après :

#### **F : Avis Favorable**

Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, pourra être confirmé ou infirmé en fonction des éléments remis lors des phases ultérieures.

#### **S : Avis Suspendu**

Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux, faute de quoi cet avis deviendra défavorable.

#### **D : Avis Défavorable**

Les dispositions prévues dans les documents examinés présentent un risque anormal vis-à-vis de la pérennité de l'ouvrage ou sont incompatibles avec les référentiels concernés (Règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes)

#### **SO : Sans Objet**

Les dispositions techniques citées dans le référentiel d'examen ne rentrent pas dans le cadre du projet examiné. Cet avis est notamment formulé en sécurité des personnes, pour les réaménagements de bâtiments existants pour les parties de l'établissement non modifiées par les travaux

#### **HM : Hors Mission**

L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

### 6.4 Commentaires « QC+ »

Dans l'exercice de son rôle de conseil au Maître de l'Ouvrage, QUALICONSULT peut émettre des commentaires n'entrant pas dans le cadre des avis suspendus ou défavorables : ces commentaires ont pour objet d'éclairer ce dernier sur des thèmes tels que :



- l'optimisation du projet ;
- d'éventuelles sujétions de mise en œuvre ;
- d'éventuels aléas susceptibles de survenir en cours d'exploitation ;
- et plus généralement toute piste d'amélioration ou de meilleure adéquation du projet au programme.

## **7. RÉCAPITULATIF DES AVIS DÉFAVORABLES**

---

NEANT

## 8. RÉCAPITULATIF DES AVIS SUSPENDUS

### Maître d'Ouvrage

<b>LIBELLE POINT DE CONTROLE</b>	<b>LIBELLE D'AVIS SUSPENDU</b>	<b>REFERENCE</b>
<b>SÉCURITÉ INCENDIE ERP</b>		
Avis de la commission de sécurité :	Nous transmettre l'avis de la commission de sécurité sur les travaux.	Ensemble des documents
Déclaration d'effectif :	Déclaration d'effectif du maître d'ouvrage ou chef d'établissement à nous faire parvenir.	Notice de sécurité
Espace animation :	Attention, l'espace animation ne dispose que d'une seule issue de secours de 0.90m de largeur, lorsque la cloison mobile est fermé. Ainsi cet espace ne peut pas accueillir plus de 19 personnes. ==> A préciser.	PLAN RDC
Espace de prêt :	Attention, l'espace prêt ne dispose que d'une seule issue de secours de 1.40m de largeur, lorsque la cloison mobile est fermé. Ainsi cet espace ne peut pas accueillir plus de 50 personnes. ==> A préciser.	PLAN RDC

### Architecte

<b>LIBELLE POINT DE CONTROLE</b>	<b>LIBELLE D'AVIS SUSPENDU</b>	<b>REFERENCE</b>
<b>ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ERP</b>		
Boîtes aux lettres :	Nous vous rappelons que les boîtes aux lettres doivent être accessibles. Dispositif de commande situés entre 0.90m et 1.30m au droit d'un espace d'usage horizontal au dévers près.	CCTP LOT N°3 MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE
Bureau :	Si le bureau est accessible au public il est nécessaire de mettre en place une porte de 90 cm de large et non de 83 cm. ==> A modifier.	Plan + CCTP LOT N°4 MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS
Guichet :	Préciser que : Les banques d'accueil doivent être utilisables par une personne en position «debout» comme en position «assis» et permettre la communication visuelle entre les usagers et le personnel. Lorsque des usages tels que lire, écrire, utiliser un clavier sont requis, une partie au moins de l'équipement doit présenter les caractéristiques suivantes : une hauteur maximale de 0,80 m ; un vide en partie inférieure d'au moins 0,30 m de profondeur, 0,60 m de largeur et 0,70 m de hauteur permettant le passage des pieds et des genoux d'une personne en fauteuil roulant.	NOTICE D'ACCESSIBILITE
Rampe :	Préciser la pente de la rampe.	PLAN RDC
Sanitaire PMR :	La notice d'accessibilité mentionne un lave main alors qu'il est nécessaire de disposer d'un lavabo à l'intérieur du sanitaire. ==> Préciser la présence d'une barre latérale de maintien ainsi que d'une signalétique adapté sur la porte.	NOTICE D'ACCESSIBILITE +.CCTP LOT N°07 PLOMBERIE SANITAIRES
<b>SÉCURITÉ INCENDIE ERP</b>		
Electricité :	Les documents concernant le Lot Electricité sont en cours d'analyse par notre spécialiste électricité.	O\$PLAN + CCTP LOT N°8 ELECTRICITE
Local Rangement :	Préciser comment est rétablie le degré CF du local au niveau de la liaison avec les mur ossature bois. La plaque de plâtre mise en oeuvre doit être CF. ==> A préciser.	CCTP LOT N°05 DOUBLAGES CLOISONS
Préau :	Préciser le classement de l'école en terme de sécurité incendie. Rappel: aucune stabilité au feu n'ai imposé pour le préau si l'ensemble des éléments de structure sont visibles depuis le pied du plancher.	PLAN + NOTICE DE SECURITE
<b>SOLIDITÉ</b>		
Mur Ossature Bois :	L'un des points les plus délicats à traiter est la hauteur au dessus du sol fini de la lisse basse.==> Détail en pied de mur sur soubassement non transmis. Il doit faire apparaître une hauteur entre le nu inférieur de la lisse	CCTP LOT N°2 COUVERTURE BARDAGE ZINC

<b>LIBELLE POINT DE CONTROLE</b>	<b>LIBELLE D'AVIS SUSPENDU</b>	<b>REFERENCE</b>
	basse et le sol fini de 0,20 m.	

## BET CVC - PB

<b>LIBELLE POINT DE CONTROLE</b>	<b>LIBELLE D'AVIS SUSPENDU</b>	<b>REFERENCE</b>
<b>SÉCURITÉ INCENDIE ERP</b>		
Rangement :	Le cheminement réseau ventilation dans local rangement doit se faire sous le plafond CF.	PLAN LOT N°07 VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE VE01
Ventilation	Manchettes souples de ventilations : nous vous rappelons que celle si ne doivent pas être mises en oeuvre sur une longueur supérieure à 1m.	CCTP LOT N°07 VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE

## BET Gros Oeuvre

<b>LIBELLE POINT DE CONTROLE</b>	<b>LIBELLE D'AVIS SUSPENDU</b>	<b>REFERENCE</b>
<b>SOLIDITÉ</b>		
Hypothèses BET Gros Oeuvre et ETUDE GEOTECHNIQUE :	Les hypothèses de calcul prennent en compte une zone sismique 3 au lieu de 4 ==> A modifier.	AVANT METRE BA ETUDE GEOTECHNIQUE

## Ossature et Charpente bois

<b>LIBELLE POINT DE CONTROLE</b>	<b>LIBELLE D'AVIS SUSPENDU</b>	<b>REFERENCE</b>
<b>SOLIDITÉ</b>		
Bardage / Mur ossature bois :	L'avis technique du système de bardage conforme à la mise en oeuvre sur mur ossature bois sera à nous faire parvenir.	CCTP LOT N°2 COUVERTURE BARDAGE ZINC
Isolation - Mur ossature bois / isolation couverture :	Attention au respect de la règle du 2/3 , 1/3 concernant la mise en place du pare vapeur.  Nous constatons l'absence de pare vapeur concernant la toiture. ==> A justifier.	CCTP LOT N°2 COUVERTURE BARDAGE ZINC
Mur ossature bois :	Un détail de la composition des Murs ossature bois est à nous faire parvenir.  Les panneaux utilisés en voile travaillant seront conformes aux exigences du § 7.1.2 du DTU 31.2 ou posséderont un avis technique valide. A préciser dans le CCTP.	CCTP LOT N°2 COUVERTURE BARDAGE ZINC
	Les isolants en ouate de cellulose doivent faire l'objet d'un Avis Technique ou d'un Document Technique d'Application visant favorablement leur emploi dans le domaine considéré.	CCTP LOT N°2 COUVERTURE BARDAGE ZINC
	Les panneaux utilisés en voile travaillant doivent, à minima, être compatibles avec les définitions données au §7.1.2. du DTU 31.2-P1-1.: - panneaux contreplaqués conformes à la norme NF EN 636, type 3S, d'épaisseur = 7 mm, - panneaux OSB 3 conformes à la norme NF EN 300, d'épaisseur = 9 mm, - panneaux de particules conformes à la norme NF EN 312, type P5, d'épaisseur = 10 mm, - panneaux OSB 4 conformes à la norme NF EN 300, d'épaisseur = 8 mm, - panneau LVL (lamibois) conformes à la norme NF EN 14374 ou NF EN 14279 avec au minimum cinq plis dont deux croisés au minimum, d'épaisseur = 15 mm. Les autres type de panneaux seront sous avis technique.  En zone sismique et en cas de comportement dissipatif, les dimensions minimales de ces panneaux sont augmentées et définies au §8.2 de l'Eurocode 8. Attention, ces épaisseurs de panneaux sont données dans le cadre de la règle de moyen définie dans le DTU 31.2-P1-1. Si les	CCTP LOT N°2 COUVERTURE BARDAGE ZINC



LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
	critères de cette règle ne sont pas respectés (R+ combles, longueur inférieure ou égale à 9 m, région de vent 1 et 2, rugosité IIIa à IV...) un dimensionnement doit être réalisé. Le dimensionnement des diaphragmes de murs sera réalisé conformément à la méthode A de l'Eurocode 5.	

## 9. COMMENTAIRES QC+

### Architecte

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS QC+	REFERENCE
<b>ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ERP</b>		
Videophone :	Les systèmes de communication entre le public et le personnel ainsi que les dispositifs de commande manuelle mis à la disposition du public doivent répondre aux exigences suivantes : être situés à plus de 0,40 m d'un angle rentrant de parois ou de tout autre obstacle à l'approche d'un fauteuil roulant ; être situés à une hauteur comprise entre 0,90 m et 1,30 m. Le système d'ouverture des portes doit être utilisable en position « debout » comme en position « assis ».	CCTP LOT N°8 ELECTRICITE

### Maître d'oeuvre

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS QC+	REFERENCE
<b>ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ERP</b>		
Escaliers extérieurs / Mains courantes :	Toute main courante doit répondre aux exigences suivantes : - être située à une hauteur comprise entre 0,80 m et 1,00 m. Toutefois, lorsqu'un garde-corps tient lieu de main courante, celle-ci devra être située pour des motifs de sécurité à la hauteur minimale requise pour le garde ; - se prolonger horizontalement de la longueur d'une marche au-delà de la première et de la dernière marche de chaque volée sans pour autant créer d'obstacle au niveau des circulations horizontales ; - être continue, rigide et facilement préhensible ; - être différenciée de la paroi support grâce à un éclairage particulier ou à un contraste visuel. ==> A préciser dans le CCTP.	NOTICE D'ACCESSIBILITÉ + CCTP LOT N°03 SERRURERIE